

**Arrêté n°20/10-134-PREF-SDS du 08 octobre 2020
portant autorisation de surveillance sur la voie publique
par la société de sécurité privée «5 SUR 5 SECURITE»
à l'occasion de l'étape de la course cycliste PARIS-TOURS,
prévue au départ de Chartres le 11 octobre 2020**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 19 février 2018 n° AUT-028-2117-02-19-20180362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CINQ SUR CINQ SECURITE, 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu l'autorisation d'exercer de chacune des sociétés sous-traitées par la société CINQ SUR CINQ SECURITE dans le cadre de la course cycliste Paris-Tours :

- n° AUT-028-2118-07-23-20190702990 du 23 juillet 2019 délivrée à CONSEIL SECURITE PRIVEE, sise 14 rue Henri Tremblay Saint Germain à Alluyes (28800) ;

- n° AUT-028-2118-12-23-20190725439 du 23 décembre 2019 délivrée à GUARD FRANCE SECURITE, sise 22 rue des Alpes à Vernouillet (28500) ;

- n° AUT-078-2118-02-01-20170630168 du 4 février 2019 délivrée à PROTECTION SECURITE NDI sise 1 rue Pavlov à Trappes (78190) ;

- n° AUT-028-2117-05-25-20180617942 du 21 mai 2019 délivrée à DUNOIS SECURITE sise 5B rue Albert Schweitzer à Lucé (28110);

- n° AUT-028-2118-04-10-20190693934 du 10 avril 2019 délivrée à VIC SECURITE sise 2 rue des Côtes à Chartres (28000);

Vu la demande présentée le 2 octobre 2020 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société CINQ SUR CINQ SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de l'étape de la course cycliste Paris-Tours, au départ de Chartres le 11 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° A-V-2020-2583 du 01 octobre 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement à partir du vendredi 9 octobre 2020 à 14h00 au lundi 12 octobre 2020 à 12h00, à l'occasion de la course cycliste Paris-Tours du dimanche 11 octobre 2020 ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- ARRÊTE -

Article 1 :

La société CINQ SUR CINQ SECURITE, sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation pour l'étape de la course Paris-Tours au départ de Chartres, dimanche 11 octobre 2020 de 04h00 à 10h30.

Article 2 :

Cette surveillance pourra être assurée par les agents figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ces agents de sécurité dûment habilités sont titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chartres et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,**


Juliette AUBRUN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Madame la Préfète – Place de la République – CS 80537 – 28019 CHARTRES CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe

Agents titulaires

Nom	Prénom	Date naissance	Numéro carte pro
STEPHANT	Anthony	13/01/1983	CAR-028-2024-01-28-20190027220
ORTIS	Mickaël	02/10/1973	CAR-028-2021-03-09-20160202877
DIARRA	Ibrahima	02/09/1995	CAR-028-2023-10-19-20180646524
KIRMIMA	Abdelkarim	28/06/1994	CAR-028-2023-10-09-20180655574
BAMBA	Amadou	12/04/1975	CAR-028-2021-08-25-20160472346
LOROUGNON	Louis	25/08/1969	CAR-028-2022-04-10-20170336595
NOUAMA	Hubert	05/03/1975	CAR-094-2023-08-30-20180642648
NAOURI	Belkacem	11/12/1961	CAR-028-2021-02-02-20160211118
ZIHOUNE	Michel	29/11/1967	CAR-028-2023-08-27-20180558293
SOUMAORO	Mamadou	28/12/1962	CAR-028-2020-06-30-20150472757
MASAMUNA	Malcom	03/02/2002	CAR-028-2025-09-01-20200721360
GUIRASSY	Abdoulaye	08/02/1991	CAR-078-2020-11-20-20150487018
BILIM NJEMBA	André Rodrigue	21/03/1975	CAR-028-2024-08-05-20190887600
DIALLO	Ibrahima	20/12/1981	CAR-028-2022-04-07-20170263615
DISSAKE MPAPPOU	Bruno	21/03/1997	CAR-045-2023-09-13-20180590291
MAINA OUMAROU	Aziz	23/08/1984	CAR-075-2021-05-27-20160450432
EL HAIJ	Hamid	03/05/1978	CAR-028-2024-07-19-20190025851
EL KOCEIR	Kadda	17/07/1980	CAR-028-2025-06-05-20200454478
TEBABNA	Habib	29/03/1965	CAR-028-2023-02-26-20180623165
HADDADJ	Nourdine	01/06/1978	CAR-078-2025-02-24-20200158642
POPOVIC	Rade	03/10/1979	CAR-078-2024-11-04-20190393816
ABOUHMALA	Abdeljabbar	29/10/1967	CAR-028-2020-08-11-20150032845
HOUFAT-KHOUFAT	Samir	07/11/1989	CAR-078-2020-05-27-20150407456
KHERCHOUC	Mohammed	27/03/1976	CAR-078-2025-07-06-20200135920
ZERROUKI	Nourredine	05/11/1981	CAR-078-2020-12-18-20150496522
TAHIR	Karim	23/10/1973	CAR-028-2024-05-02-20190101122
DEMBADOUNO	François	26/08/1978	CAR-028-2020-06-22-20150461663
MEDDAS	Salim	04/03/1979	CAR-028-2022-04-13-20170273209

Agents suppléants

BUTTET	Julien	16/05/1988	CAR-028-2021-10-07-20160255081
DUMONT	Sébastien	28/02/1980	CAR-028-2023-11-30-20180019761
RIBEMONT	Sébastien	17/12/1980	CAR-028-2023-11-14-20180023949
MURET	Jonathan	04/07/1986	CAR-028-2023-11-16-20180023444
PLESSIS	Frédéric	12/12/1986	CAR-028-2023-12-12-20180023905
MARY	Sylvain	08/08/1983	CAR-028-2023-11-16-20180023380
SEGARD	Priscilla	22/11/1983	CAR-028-2019-07-01-20140087077
DUFOIX	Karine	28/03/1975	CAR-028-2023-11-14-20180019755
ADKAICH	Mohamed Yayha	13/02/1971	CAR-028-2024-02-21-20190359556
EL MOTACIM	M'barek	21/12/1968	CAR-028-2021-12-13-20160547756

ZOMA	Eloi Zokou	27/07/1969	CAR-091-2022-09-12-20170601989
BOUSSEROUEL	Lahouari	01/02/1974	CAR-078-2022-09-25-20170282075
LAADJEL	Abdel	03/05/1971	CAR-095-2024-07-12-20190205051
TAYORO	Assia	01/07/1994	CAR-028-2025-07-10-20200667686
KERBICHE	Djaffar	01/06/1956	CAR-028-2022-02-20-20170270821